

DELEGATION DE Madame Virginie CALMELS

D-2015/454

Soutien à l'action d'animation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux. Bordeaux SO GOOD. Délibération. Convention.

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2014, la CCIB a pris l'initiative d'organiser à Bordeaux un grand événement sur le thème de la gastronomie et de l'art de vivre afin d'attirer une nouvelle clientèle dans les hôtels et les restaurants bordelais à une période de l'année où leur fréquentation est relativement faible. La première édition de cette opération, appelée Bordeaux SO GOOD, s'est déroulée les 28, 29 et 30 novembre 2014 dans le centre-ville.

Bordeaux SO GOOD a été voulu comme un moment fort capable d'attirer des visiteurs bien au-delà de Bordeaux et de son agglomération. Et plus largement, l'objectif est aussi que les autres activités commerciales du centre-ville bénéficient de cet afflux de clientèle.

Avec 46 400 visiteurs estimés et 2600 "pass" vendus, l'édition 2014 a connu un beau succès. Bordeaux SO GOOD a bénéficié d'une large couverture presse, grâce notamment à un partenariat privilégié avec le journal Sud-Ouest. Sa programmation, la diversité et la qualité de l'offre de produits ont été très appréciées des visiteurs et des exposants. Les repas de la Nuit des Banquets ont quant à eux été vendus en quelques jours.

Forts de ces résultats, la CCIB et ses partenaires ont souhaité s'engager dans l'organisation d'une seconde édition qui aura lieu les 20, 21, et 22 novembre prochains.

Compte tenu de son ampleur, la manifestation se déroulera cette année au Hangar 14 sur les quais. Cet espace permettra d'accueillir les exposants, les animations culinaires, un salon livres/éditeurs gastronomiques. Des démonstrations culinaires de chefs, des ateliers de dégustation et des conférences/débats seront également proposés aux visiteurs. Parallèlement, durant les trois jours, des projections cinématographiques, des expositions photographiques, des animations artistiques, et des visites des marchés couverts seront programmées. Des banquets originaux seront de nouveau prévus dans des lieux insolites de Bordeaux.

Cette année, des « Parcours Commerçants / Artisans » seront organisés pour permettre aux établissements du centre-ville d'être plus étroitement associés et de bénéficier de la dynamique de la manifestation. 20 à 30 boutiques de produits gastronomiques proposeront au public une offre dédiée ; dégustations, cadeaux (avec ou sans achat), remises commerciales, démonstrations, ateliers,... Chaque parcours permettrait de découvrir 8 à 10 boutiques.

Egalement, l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) s'est associée à l'édition 2015 pour mobiliser des restaurateurs bordelais et organiser des banquets atypiques dans leurs établissements.

Pour renforcer le rayonnement de cet événement, une ville étrangère sera mise à l'honneur. Saint Sébastien a été choisie pour ses liens étroits et sa proximité avec Bordeaux.

Compte tenu de l'importance de cette manifestation et de ses bénéfices attendus en termes de fréquentation touristique, d'attractivité commerciale, d'animation et de promotion de Bordeaux, la Ville a été associée à cette opération en tant que membre fondateur.

A ce titre, la Ville est sollicitée pour participer à l'opération Bordeaux SO GOOD 2015. Le budget prévisionnel de la manifestation se décline selon le tableau ci-dessous :

| BUDGET PREVISIONNEL BORDEAUX SO GOOD 2015 | |
|--|-------------------|
| RECETTES PREVISIONNELLES | TTC € |
| SUBVENTIONS MEMBRES FONDATEURS | 195 000,00 |
| CCI DE BORDEAUX | 50 000,00 |
| MAIRIE DE BORDEAUX | 47 500,00 |
| BORDEAUX METROPOLE | 47 500,00 |
| CONSEIL REGIONAL AQUITAINE | 50 000,00 |
| AUTRES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS | 68 000,00 |
| CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION AQUITAINE- section Gironde | 15 000,00 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE | 15 000,00 |
| AUTRES | 38 000,00 |
| PARTENARIATS PRIVES | 61 200,00 |
| Groupe Sud-ouest, Kéolis, Chronopost, Crédit Agricole, Groupe Auchan, autres | |
| ESPACES COMMERCIAUX | 99 000,00 |
| VENTES AU GRAND PUBLIC | 108 000,00 |
| Pass particuliers et Pass entreprises: 5000 pass à 10 euros | 50 000,00 |
| Vente d'objets, merchandising, recettes publicitaires | 6 000,00 |
| Nuit des Banquets: 800 * 50 euros | 40 000,00 |
| Entrées spectacles ou animations | 12 000,00 |
| TOTAL RECETTES | 531 200,00 |
| TVA récupérable | 41 950,00 |
| TOTAL RECETTES | 573 150,00 |

| DEPENSES PREVISIONNELLES (HT) | TTC € |
|--|-------------------|
| ORGANISATION GENERALE : AMENAGEMENTS DES SITES | 132 000,00 |
| PRODUCTION TECHNIQUE | 60 000,00 |
| ANIMATIONS CULTURELLES, GASTRONOMIQUES & CONCOURS | 86 400,00 |
| LA NUIT DES BANQUETS | 96 000,00 |
| DEGUSTATIONS, DEMONSTRATIONS ET ATELIERS | 47 450,00 |
| COMMUNICATION (dont échange SO) RECEPTIONS | 85 800,00 |
| ORGANISATION & GESTION DE PROJET EQUIPES BGE CCI | 65 500,00 |
| TOTAL DEPENSES | 573 150,00 |

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'édition 2015 de Bordeaux SO GOOD s'élèvera donc à 47 500 €.

Pour la mise en œuvre technique Bordeaux SO GOOD, la CCIB a fait appel à un prestataire de services spécialisé dans l'organisation de grands événements. Aussi, pour des questions de simplification comptable, la participation de la Ville sera versée directement à l'association « Bordeaux Grands Evénements ».

Les conditions de versement de cette participation financière feront l'objet d'une convention tripartite signée entre la Ville de Bordeaux, la CCIB et « Bordeaux Grands Evénements » (projet de convention ci-annexé).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser une subvention de 47 500 € à l'association « Bordeaux Grands Evènements » pour la mise en œuvre de l'opération Bordeaux SO GOOD 2015, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574
- à signer la convention correspondante dont le projet est ci-annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mr Stephan DELAUX et Mme Anne WALRYCK

MME MIGLIORE. -

Non participation au vote de M. DELAUX et de Mme WALRYCK.

MME CALMELS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez la Chambre de Commerce a initié le projet « Bordeaux SO GOOD » en 2013 en lien avec Bordeaux Grands Evénements et l'Union des Restaurateurs et des Hôteliers.

L'idée au départ était de créer un événement fort sur le thème de la gastronomie et de l'art de vivre pour générer du trafic notamment dans les hôtels et les restaurants à une période de l'année qui est un peu creuse et où le taux de remplissage est faible.

Avec 1.250 hôtels, cafés, restaurants Bordeaux est la ville de France où ces activités sont les plus représentées proportionnellement au nombre d'habitants. L'enjeu économique est donc fort.

L'objectif est de faire de cet événement un rendez-vous annuel qui renforce la visibilité de Bordeaux à l'échelle nationale et à l'étranger comme Capitale gastronomique et de l'art de vivre.

La première édition s'était déroulée en novembre 2014. Elle avait rencontré un très beau succès. Avec 46.400 visiteurs estimés et 2.600 Pass vendus « Bordeaux SO GOOD » a bénéficié d'une très large couverture presse notamment grâce à un partenariat privilégié avec le Journal Sud-Ouest.

Sa programmation, la diversité et la qualité de l'offre de produits ont été très appréciées des visiteurs et des exposants. Les repas de La Nuit des Banquiers ont quant à eux été vendus en quelques jours.

Pour l'édition 2014, pour rappel la Ville avait contribué à hauteur de 50.000 euros. C'était exactement le même niveau que la Chambre de Commerce, la Chambre Régionale et la Métropole, sachant que le Conseil Général n'avait pas souhaité participer.

Compte tenu des contraintes budgétaires qui s'imposent, la contribution de la Ville, comme celle de la Métropole, est ramenée cette année à 47.500 euros, c'est-à-dire une diminution de 5% par rapport à la lettre de cadrage budgétaire.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai tout à l'heure regretté la trop grande porosité entre culture et communication à propos du DOC, cette fois-ci c'est le manque de porosité entre les grands événements organisés à Bordeaux et l'Agenda 21 de la Ville qui m'interroge.

La démarche de développement durable est en effet un état d'esprit forcément transversal. La feuille de route de l'Agenda 21 devrait irriguer l'ensemble des politiques de la ville et de ses événements. Je trouve qu'on en est encore loin.

Sur « SO GOOD », par exemple, on aurait pu imaginer une mise en avant beaucoup plus importante des producteurs bios, ce qui n'est pas le cas.

On reste sur une approche gastronomique, certes, qualitative, mais plutôt portée sur les grands chefs sans approches transversales sur le bien manger, sur la santé et sur le respect des sols.

On pourrait malheureusement faire le même constat sur d'autres événements comme la Fête du Vin ou la Fête du Fleuve, des grands événements populaires dans lesquels on retrouve trop peu à mon goût le volontarisme environnemental de l'Agenda 21.

A quelques semaines de la COP 21 et dans un contexte où de plus en plus les questions environnementales seront jugées sur la cohérence globale des actions publiques, nous vous invitons à un plus grand pilotage des événements de la Ville par la main de l'Agenda 21.

M. LE MAIRE. -

Mme JAMET

MME JAMET. -

Je vais reprendre un peu ce que vient de dire Nicolas GUENRO. Je m'associe tout à fait à ce qui vient d'être dit.

Je profite du fait que l'événement SO GOOD soit cité dans le volet gastronomique du débat d'orientation culturelle dont on vient de parler pour insister sur le lien entre gastronomie, culture et écologie.

Nous vous engageons fortement à développer le volet production locale et biologique dans le cadre de cet événement, ainsi qu'être exemplaires dans la gestion des déchets, notamment des contenants alimentaires, et sur la question du gaspillage alimentaire. On ne voit rien apparaître sur ce festival SO GOOD. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Mme CALMELS vous voulez ajouter quelque chose.

MME CALMELS. -

Oui, pour répondre à vos deux objections notamment concernant le bio. Vous savez que Art Bio qui fédère de nombreux producteurs bios était partenaire l'an dernier. Il ne l'a pas été cette année parce qu'à la même date se tenait le salon Marjolaine à Paris-Versailles.

En revanche seront présents cette année de nombreux producteurs bios, notamment les sirops Meneau, de Philippe Lassalle Saint-Jean qui est lui-même Président de l'Art Bio.

Et puis le marché des producteurs qui cette année est ouvert à la grande région regroupera une centaine de producteurs, alors que l'an dernier on n'en avait que 50, donc le double. Nombre d'entre eux s'inscrivent dans la défense d'une agriculture de proximité et le soutien aux circuits courts.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Cercle Culinaire de France et « La Ruche qui dit oui » ont décidé d'être présents pendant 3 jours sur le marché et de diffuser une information à leurs adhérents et au grand public.

Voilà ce que je voulais ajouter.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Et nous ne mangerons pas de cerises en hiver.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**SOUTIEN DES ACTIONS D'ANIMATION MISES EN ŒUVRE PAR LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX
Opération Bordeaux SO Good
Année 2015**

ENTRE

LA VILLE DE BORDEAUX

Dont le siège est situé : Place Pey-Berland, 33000 Bordeaux
Représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du _____, et reçue à la Préfecture le _____,

ET

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX (CCIB),

Etablissement Public Administratif,
Dont le siège est 17 Place de la Bourse - 33076 Bordeaux Cedex,
Représentée par son Président en exercice, représentant légal, Monsieur Pierre Goguet,

ET

L'association BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS (BGE),

Dont le siège est situé : 42 allées d'Orléans 33000 Bordeaux,
Représentée par son Président, Monsieur Stéphan Delaux, autorisé par statuts,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de participation de la VILLE DE BORDEAUX à la mise en œuvre de BORDEAUX S.O GOOD, Festival de la gastronomie et de l'art de vivre, qui aura lieu les 20, 21, et 22 novembre 2015.

Cette opération a été initiée par la CCIB qui en assure le pilotage.

Compte tenu de la complexité d'organisation d'un tel événement, la CCIB a décidé de faire appel à un prestataire extérieur spécialisé dans l'organisation de manifestations événementielles, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de Bordeaux SO GOOD.

Le prestataire retenu par la CCIB est l'association BORDEAUX GRANDS EVENEMENTS.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'événement, la participation financière de la Ville sera versée directement à BGE, en accord avec la CCIB.

Article 2 : CONTENU DE L'OPERATION « BORDEAUX SO GOOD »

L'opération proposera des animations permanentes (marchés de producteurs de produits du terroir, préparations culinaires par des chefs, dégustations de verrines, dégustations de vins, rencontres/débats, animations culturelles et artistiques,) ainsi que des temps forts répartis sur les trois jours (concours culinaires, banquets nocturnes dans des lieux insolites, visites des marchés couverts de la ville, parcours commerçants/artisans,...).

Article 3 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BORDEAUX

Le montant total de la participation accordée par la VILLE DE BORDEAUX pour le financement de cette opération est de 47 500 €, sur la base du budget prévisionnel annexé à la présente convention.

En contrepartie, la VILLE DE BORDEAUX aura un représentant au Comité de Pilotage de la manifestation.

Article 4 : CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX A L'EVENEMENT

En amont et pendant la manifestation :

- Les supports de communication dont elle dispose et disponibles pour communiquer sur la manifestation.

Article 5 : ENGAGEMENT DE LA CCIB ENVERS LA VILLE DE BORDEAUX

La CCIB s'engage à assurer à la Ville de Bordeaux :

En termes de communication

- La présence de son logo sur la totalité des documents promotionnels liés à la manifestation (ex : PASS BORDEAUX S.O GOOD, Affiches, flyers...),
- Une page dédiée dans le dossier de presse et le dossier partenaires,
- Une visibilité sur le site internet officiel de la manifestation sur les pages suivantes : accueil – partenaires – programmation,
- La mise à disposition d'affiches et de flyers en vue de promouvoir la manifestation,
- Le droit d'utiliser le logo « BORDEAUX S.O GOOD », dans le respect de la charte graphique sur l'ensemble de ses outils de communication.

En termes de relations publiques :

- Un accès aux soirées privées PARTENAIRES qui seront organisées. L'accès à ces soirées sera limité et exclusivement réservé aux principaux partenaires de la manifestation.
- La mise à disposition de minimum 10 places pour les banquets.

Article 6 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Pour Bordeaux SO GOOD, la VILLE de BORDEAUX s'acquittera de sa contribution selon les modalités suivantes :

- un 1^{er} acompte de 80 %, soit la somme de 38 000 €, sera versé à la signature de la convention
- le solde de 20 %, soit la somme de 9 500 €, sera versé à la réception des documents suivants : compte rendu financier de l'action, bilan qualitatif.

Dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures à la dépense subventionnable, la participation de la Ville sera réduite au prorata de l'équilibre. Le bénéficiaire s'engage à rembourser à la Ville les sommes déjà versées qui viendraient en excédent du montant définitif de la participation municipale.

La subvention sera créditée au compte de l'association Bordeaux Grands Evènements n° 10057 19011 00039763601 49 - établissement : C.I.C. Société Bordelaise

La VILLE de BORDEAUX est informée du fait que les documents justificatifs seront établis et fournis par l'association BGE au plus tard le 30 mai 2016.

La VILLE de BORDEAUX prend acte du fait que les dépenses qui lui seront présentées pour la liquidation de la subvention auront été payées et certifiées par Bordeaux Grands Evénements et inscrits par la CCIB.

Article 7 : MODALITES DE RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'association Bordeaux Grands Evènements de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association Bordeaux Grands Evènements.

Article 8 : MODALITES DE CONTROLE DE LA VILLE SUR L'ASSOCIATION

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Grands Evènements s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984),
- tout document faisant connaître les résultats de son activité,

Article 10 : DUREE

La présente convention sera applicable à compter de la date de sa signature et se terminera à la date de versement du solde de la subvention.

Article 11 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 17 place de la Bourse à Bordeaux,
- pour l'association Bordeaux Grands Evènements, 42 allées d'Orléans à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le2015
(en trois exemplaires originaux)

Pour la CCIB,

Pierre GOGUET
Président

Pour la Ville de Bordeaux,

Alain JUPPÉ
Maire de Bordeaux

Pour l'association Bordeaux Grands Evènements,

Stéphan DELAUX
Président

D-2015/455

**Gestion et animation de la pépinière artisanale Sainte-Croix
Subvention d'équilibre à la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Région Aquitaine-section Gironde, au titre
de l'exercice 2014 - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste de développement des activités artisanales dans son centre-ville. Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre pour soutenir la pérennité des activités déjà présentes et favoriser l'installation de nouveaux artisans de proximité, dans un environnement contraint mais à fort potentiel.

Parmi les actions menées, l'animation de la pépinière artisanale Sainte-Croix est l'une des plus emblématiques. Cette structure constitue un outil efficace d'accompagnement des créateurs d'entreprise. Gérée depuis sa création en 2006 en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Aquitaine – section Gironde, elle contribue au retour des artisans de proximité dans le centre-ville de Bordeaux.

Par délibération du Conseil municipal en date du 27 octobre 2014, la Ville a renouvelé la convention de gestion de la pépinière Sainte-Croix au bénéfice de la CMARA – section Gironde, compte tenu des résultats obtenus par la chambre consulaire depuis la création de la pépinière en 2006.

2014 a été une année positive caractérisée par un taux d'occupation de 100% des 9 locaux de la pépinière. Ces bons recrutements ont permis de porter à 39 le nombre d'entreprises hébergées à la pépinière depuis sa création en novembre 2006, avec un taux de pérennité de 75% des entreprises au-delà de 3 ans, et un taux de maintien des activités sur Bordeaux de 69%.

Deux entreprises sont sorties de la structure en 2014 :

- LEAD, mécanique automobile à domicile qui n'est pas parvenue à trouver un marché suffisant,
- FRICHE AND CHEAP, cabinet de paysagistes, arrivés au terme de leur bail et qui poursuivent leur développement dans un local privé.

Ces deux entreprises ont été remplacées par :

- HEMAYA, fabrication de bijoux en émail d'art
- LA CLEF DES CHAMPS, courtier en travaux du bâtiment et aménagement intérieur.

Les 7 autres entreprises entrées fin 2013 et début 2014 ont poursuivi leur développement :

- Lady Brindille – création florale
- Bee Green – murs végétalisés
- Allo Plombier Motard – plomberie
- Down on Ze Corner – création de vêtements
- Jacques Delsol – ébénisterie
- Inolac – électricité générale
- Les Jules – dépannage/petit bricolage

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2014 s'élève à 42 904,73€ (47 889,98 € en 2013), répartis comme suit : 24 096,98€ de charges externes et 18 807,75€ de charges de personnel (CF budget réalisé 2014 en annexe).

Les charges de 2014 ont sensiblement diminué par rapport 2013 grâce au taux d'occupation de 100% des locaux qui génère des produits de loyers maximum, et à la diminution des charges de personnel CMARA33.

Les conventions de gestion successives signées entre la Ville et la CMARA-section Gironde, prévoient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

Aussi, pour équilibrer le budget 2014 de la structure, il est nécessaire de verser la somme de 20 501,80 €, à répartir entre la CMARA-section Gironde et la Ville de Bordeaux, soit 10 250,90€ chacune.

Les documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2014.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 10 250,90€ € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Aquitaine – section Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

MME CALMELS. -

Cette action est une opération forte de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises dans le secteur spécifique de l'artisanat et des services.

Comme vous le savez, la pépinière Sainte Croix a ouvert en novembre 2006. Son objectif était de ramener en centre ville des activités artisanales qui en sont pour bon nombre parties en raison des difficultés de stationnement rencontrées et du montant des loyers.

La pépinière est à la fois un outil de création d'activités, un élément de réponse aux contraintes d'exploitation en centre ville, une concentration de services à la population et un outil d'intégration sociale et professionnelle.

2014 a été une année très positive qui a été caractérisée par un taux d'occupation de 100% des 9 locaux de la pépinière. Vous avez les éléments détaillés dans la délibération.

Cette pépinière est gérée depuis sa création en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat région Aquitaine, section Gironde.

Nous avons dans ce cadre une convention de gestion qui avait été signée avec la Chambre de Métiers en 2006, puis reconduite en 2009. De même pour la convention d'occupation du bâtiment qui appartient à la Ville.

Ces deux conventions ont été renouvelées en 2014.

Le déficit d'exploitation s'explique par le niveau très modéré des loyers facturés aux *pépins*, simplement 60 euros en moyenne pour les ateliers, et 80 euros pour les bureaux, et par la présence à la pépinière d'une personne de la Chambre de Métiers qui est chargée de l'accompagnement personnalisé des entreprises, de l'animation, de la structure et de sa gestion, et enfin par le coût d'entretien des locaux.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Madame l'Adjointe, la Ville mène un certain nombre d'actions dans le but de développer l'artisanat en centre ville – c'est très bien – notamment l'animation de la pépinière artisanale Sainte Croix qui abrite 39 entreprises.

Une convention de gestion a été signée par la Ville et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Aquitaine par laquelle les deux parties s'engagent à rééquilibrer le déficit d'exploitation de cette pépinière, soit, des sommes assez modiques, 20.501,80 euros, dont 10 mille et quelques euros pour chacun des cosignataires.

Nous faisons là, me semble-t-il, un peu office de tiroir-caisse, de palliatif financier, ce qui n'est pas très motivant pour une gestion efficace et au plus près de cette structure. C'est là ma première réflexion.

Ensuite j'ai plusieurs questions.

D'où provient ce déficit, l'année 2014 étant qualifiée de positive ?

Pourquoi a-t-on à équilibrer ce budget ?

Est-ce à la Mairie de boucher les déficits de cette structure ?

Pourquoi la Région ou le Département ne participent pas à ce renflouement ?

Le Front National, lui, est partisan d'un Etat stratège, certes, qui oriente l'économie locale ou nationale et encourage le développement des PME, mais sans jouer à chaque fois les bouche-trous.

Pour cette raison nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme CALMELS

MME CALMELS. -

Je voudrais simplement préciser que sur les 39 entreprises on a plutôt à se féliciter des résultats. On a un taux de pérennité de 75% des entreprises au-delà de 3 ans, et un taux de maintien des activités sur Bordeaux de 69%.

J'entends bien vos remarques concernant le financement et le fait que vous suggériez que d'autres pourraient se joindre au financement de cette pépinière, mais je veux surtout vous répondre sur l'intérêt du fait que la Ville de Bordeaux, qui est aussi un acteur engagé dans le développement économique, soutienne ces pépinières.

Et vous le savez, nous sommes engagés d'ailleurs dans un processus de synergie entre toutes les pépinières visant à équilibrer au mieux les comptes. Mais là encore ce déficit qui est quand même assez modéré, vient de la volonté, c'est aussi ça le soutien que nous apportons, d'avoir des loyers très modérés pour les pépins. Ça fait partie du déficit d'exploitation que nous venons combler là, seuls, comme vous le dites, avec la Chambre de Métiers.

M. LE MAIRE. -

Il faut soutenir nos artisans. L'artisanat est, selon son propre slogan, la première entreprise de France. C'est un ensemble de toutes petites entreprises, souvent des TPE, parfois des PME qui jouent un rôle extrêmement important dans une ville.

C'est ensuite un secteur créateur d'emplois. Donc nous sommes parfaitement dans notre rôle en favorisant le décollage de ces petites entreprises puisqu'une pépinière c'est précisément un coup de main donné à des entreprises qui se lancent, avec ensuite un taux de réussite, comme vient de le rappeler Mme CALMELS, tout à fait important.

Donc c'est pour moi une très bonne opération qu'il faut poursuivre.

Vote contre du Front National.

Y a-t-il d'autres votes contre ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

BUDGET REALISE 2014

CHARGES

| Postes de dépenses | Montant | Observations |
|---------------------------------------|------------------|---|
| Eau - Energie (Electricité et gaz) | 6 570.97 | |
| Fourniture- Petit Equipement | 88.38 | Dépenses très faibles pour cette année |
| Locations mobilières | 1 710.68 | Contrat de location du copieur a été renégocié et donc revu à la baisse. |
| Entretien - Maintenance | 8 673.22 | Budget en baisse de 25% par rapport à celui de l'année dernière dû à la diminution des frais de réparations toiture. Restent quasi exclusivement les coûts d'entretien courant de la pépinière : ménage, sécurité incendie, porte de garage, chaudière... |
| Surveillance - Alarme | 645.03 | Interventions prestataires extérieurs liées à la surveillance du bâtiment. Baisse des charges à prévoir sur 2015 car les déplacements n'ont plus lieu quand l'alarme est désactivée immédiatement. |
| Assurances | 2 108.54 | Renégociation des contrats d'assurance d'où une baisse de près de 33% /2013 |
| Téléphonie | 1 745.68 | Abonnements et Consommation pour une ligne fax, une ligne internet, une ligne téléphonique : idem aux années précédentes |
| Impôts Taxe sur les ordures ménagères | 754.00 | |
| Autres | 557.74 | Réception / redevance nom domaine du site internet |
| Provisions sur loyer | 1 242.54 | Echéancier de règlement en cours sur 2015. Service de recouvrement sollicité depuis décembre 2014 pour pallier au défaut de paiement. |
| Charges de personnel | 18 807.75 | Salaire et charges sur salaires de l'animateur sur la base du réalisé |
| Total des Charges | 42 904.53 | |

PRODUITS

| Postes de Recettes | Montant | Observations |
|-----------------------------------|------------------|---|
| Loyers - Forfait charges communes | 22 402.73 | Calculés sur la base des factures émises : - loyers en fonction de la date d'entrée des résidents actuels et des réévaluations effectuées - services refacturés sur la base du forfait charges communes - consommations affectables aux locaux |
| Mairie | 10 250.90 | Prise en charge du déficit à part égale, sous réserve de ressources complémentaires |
| Chambre de Métiers | 10 250.90 | |
| Total des Produits | 42 904.53 | |